



**Académie de
Normandie**

Secrétaire académique
ROUEN

Joël Delhospital,
Proviseur
Lycée Decrétot, Louviers

Secrétaire départemental
27

Adrien Moncomble,
Principal
Collège Anquetin Etrepagny

Secrétaire départemental
76

Sylvain Caron,
Principal
Collège les Hauts du Saffimbec,
Pavilly

Adresse académique
snpden@ac-normandie.fr

Compte-rendu du G6 à la DSDEN de l'Eure 8 septembre 2020

Etaient présents :

*Monsieur Laurent LE MERCIER, IA-DASEN
Monsieur Dominique LEPORATI, IA DAASEN
Monsieur Yann FAUGERAS, SG*

Pour le SNPDEN-UNSA :

*Adrien MONCOMBLE, SD 27
Nicolas VILLENEUVE, et Bénédicte IMBACH, membres du bureau départemental*

Et 2 représentants pour I&D-FO

Avant d'aborder les points fixés à l'ordre du jour, M. LE MERCIER dans un propos liminaire a fait part de ses remerciements aux personnels de direction, reconnaissant leur engagement total. Il a fait part de sa disponibilité, à tout instant, pour surmonter les situations problématiques du moment.

6 situations problématiques venaient d'ailleurs d'être traitées dans le week-end précédent et M. LE MERCIER a tenu à féliciter les chefs d'établissement concernés pour leur très grande réactivité ayant permis de surmonter la mise en quatorzaine de services entiers de Vie scolaire.

La montée en puissance de la circulation du COVID-19 dans l'EURE doit inciter à la plus grande vigilance et à l'application stricte des gestes barrières par les AED, inclus précisément dans la tranche d'âge la plus exposée en ce moment.

Le SNPDEN-UNSA a reconnu la grande disponibilité, très appréciable, de l'IA-DASEN et de son équipe mais a souligné un épuisement des équipes en poste et la nécessité de voir avancer, par ailleurs et hors conditions euroises d'exercice du métier, l'agenda social national.

- **COVID-19 :**

La délégation du SNPDEN-UNSA a exposé la difficulté d'identifier les cas contacts suite au signalement des familles. M. l'IA-DASEN encourage à gérer la situation avec l'autonomie de l'établissement pour évaluer et prendre les mesures appropriées comme fournir à l'élève si possible et en cas de doute un masque chirurgical de type 2, à la marge, et en fonction des stocks en lieu et place des masques lavables.

M. LE MERCIER a prochainement RDV avec le nouveau directeur de l'ARS. Le chef d'établissement n'a pas à se substituer à l'ARS. Mais force est de constater que l'ARS et la médecine scolaire sont saturés.

Interrogé sur un équipement à venir en masques transparents, monsieur FAUGERAS a indiqué qu'il n'y avait pas pour l'instant de doctrine académique en la matière mais que compte tenu de leur coût élevé (8 euros pièce), seuls les professeurs de langues des élèves sourds et malentendants seraient probablement concernés.

M. FAUGERAS indique qu'il y aura des réassorts de masques après les vacances de Toussaint si les stocks départementaux ne sont pas suffisants. Cette question ne constituera pas un problème. Il se tient à la disposition des équipes de direction.

Dans le cadre du protocole sanitaire, certains EPCI ont fait le choix d'une fermeture des vestiaires dans les installations sportives dont ils ont la charge. Ceci oblige les élèves à faire usage d'une même tenue tout au long de la journée (ce qui questionne au demeurant sur l'hygiène). Cet état de fait - plus contraignant que le protocole sanitaire national - oblige les chefs d'établissements à entamer des négociations au cas par cas pour obtenir leur ouverture.

La délégation du SNPDEN-UNSA a interrogé le DASEN sur la possibilité pour le rectorat de constituer un intermédiaire de manière à harmoniser les disparités territoriales rencontrées.

M.LE MERCIER a répondu que le protocole préconise que les élèves viennent habillés pour la pratique de l'EPS. Il est donc difficile de contraindre les EPCI qui auraient une lecture extensive à ouvrir les vestiaires. Une discussion en Blanchet devrait être engagée

- **Mise en œuvre des PIAL inter degrés :**

Certains chefs d'établissement font remarquer que la communication avec PGASE est parfois difficile à établir. En certains endroits, plusieurs relances sont parfois nécessaires pour obtenir communication des tableaux de pré-affectation des AESH. Les inter-relations entre PGASE, les enseignants référents et les co-pilotes des PIAL sont parfois complexes, à tout le moins peu fluides dans certains secteurs. Les coordonnateurs semblent parfois devoir assumer des responsabilités plus lourdes que prévu. Ceci alourdit le quotidien des personnels de direction souvent considérés comme des interlocuteurs privilégiés par les AESH (nombreux) des PIAL.

M. LE MERCIER a expliqué que la généralisation des PIAL demandaient des ajustements et que le service PGASE avait vocation à devenir très vite totalement opérationnel. PGASE est sur le recrutement et la formation des AESH et beaucoup d'appel sont constatés sur la cellule d'écoute. Le problème de recrutement tient plus à une question de vivier insuffisant que de moyens disponibles. M. HENON, IEN ASH va s'adresser aux maires pour élargir le vivier. En revanche, en cas d'absence courte, la question de la suppléance des AESH n'est pas prévue car cela fait partie de la souplesse du PIAL. Le secrétaire général a répondu que pour les absences longues, la question serait remontée.

A la question du SNPDEN-UNSA, M. FAUGERAS a répondu que les IMP 1er degré et 2e degré seraient prochainement allouées pour une mise en paiement sur la paye octobre.

La délégation du SNPDEN-UNSA a également posé la question du suivi des moyens d'accompagnements des élèves en situation de handicap qui arrivent en CAP.

- **Sur la question des évaluations d'établissements...**

...le principe du volontariat des établissements cibles demandé par le SNPDEN-UNSA a été accepté par M. LE MERCIER qui a indiqué que naturellement les établissements rencontrant des tensions internes ne seront pas concernés par la première vague pour ne pas les déstabiliser.

Seront concernés :

- 19 collèges dans l'Eure cette année
- Pas de lycée
- Octobre – Février : évaluation interne pour questionner la contractualisation
- Février à avril : équipe pluridisciplinaire « qui viennent aider le chef d'établissement avec un regard externe bienveillant »
- A terme 17 équipes évaluatrices de 4 personnes chacune seront constituées pour l'académie.

Sur la question de la contractualisation, beaucoup de collèges auraient d'ores et déjà renseigné VACOA et une première vague de signatures pourrait intervenir mais le temps sera laissé aux autres établissements jusqu'en juin. Des réunions par BEF sur la contractualisation pourraient être envisagées (collèges – lycées).

M. LE MERCIER indique que le dossier de contractualisation doit permettre de se remettre dans une démarche de projet et sortir de la gestion de l'urgence.

- **Sur les BEF :**

M. LE MERCIER propose de réunir d'ici fin septembre les correspondants et animateurs de bassin pour échanger autour du projet académique. La délégation du SNPDEN-UNSA a demandé à ce que le rôle du BEF soit redéfini et notamment le rôle de l'animateur de BEF. M. LE MERCIER a indiqué que pour que le BEF fonctionne il faut qu'il ait un rôle mutualisateur et rappelé que ce n'est pas un échelon hiérarchique mais un lieu d'échanges y compris avec des experts extérieurs. Le bureau de BEF peut solliciter des conseillers techniques de la DSDEN, les IA pour des points ponctuels d'explicitation.

- **Vacances apprenantes et stages de réussite :**

Des stages de réussite pour les vacances de la Toussaint sont envisagés grâce à la marge HSE non utilisée du fait du confinement.

M. LE MERCIER remercie les chefs d'établissement qui se sont engagés avec réactivité dans le dispositif vacances apprenantes. 2000 élèves en ont profité et cela a représenté 1/3 du budget académique.

M. LEPORATI indique que le dispositif d'école ouverte est passé de 3 à 17 structures sous le label vacances apprenantes. Le SNPDEN-UNSA a signalé la lourdeur des démarches administratives à l'œuvre et regretté la très grande difficulté à obtenir les autorisations de cumul d'activités pour les personnels engagés. La proposition d'un « pôle mutualisateur » à la DPE est reconnue comme légitime et sera remontée au chef de division.

- **Sur les lycées :**

Le SNPDEN-UNSA a signalé que les sessions de septembre des examens mobilisent cette année beaucoup plus de personnes et le protocole sanitaire oblige à une rigueur d'organisation qui impacte lourdement le fonctionnement des EPLE.

Les EDT de lycée avec les spécialités sans menus entraînent une complexité extrême sur les grosses structures car les combinaisons sont nombreuses avec le risque de multiplication d'enseignements orphelins. Également avec l'augmentation des plages d'ouvertures des lycées par manque de disponibilités. Les adjoints sont soumis à de lourdes pressions.

M. LE MERCIER a indiqué en l'espèce que l'institution évitait l'affectation de personnels stagiaires sur ces postes.

Il est par ailleurs difficile de se projeter sur les affectations cette année tant les résultats des inscriptions diffèrent des projections des années habituelles ; la qualité des orientations post 3e pose question. M. LE MERCIER s'est réjoui du travail accru constaté avec la MLDS.

- Pour finir, le SNPDEN-UNSA est revenu sur la situation d'un établissement en tension dont il avait été alerté. M. LEPORATI a décrit les démarches mises en œuvre pour apaiser la situation et soutenir l'équipe de direction. Le collègue concerné en a été informé.

Messieurs LE MERCIER et LEPORATI se tiennent à disposition et veulent entretenir un lien fort avec les personnels de direction. Ils invitent les équipes de direction à hiérarchiser les priorités en cette année troublée se faisant, en cela, l'écho exact des revendications portées au niveau national par le SNPDEN-UNSA : « Concentrons-nous sur l'essentiel, faisons simple, sûr et utile ».

Le SNPDEN UNSA demeure à l'écoute et en appui de ses adhérents et de tous les collègues.

Adrien MONCOMBLE,
Secrétaire départemental 27
SNPDEN-UNSA Normandie